

Objectif 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

Cible de l'ONU : 2.4 - D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols.

Indicateur 2.i3 : Diversité moyenne des cultures arables

Concepts et définitions

Définition de l'indicateur :

L'indicateur « **Diversité moyenne des cultures arables** » donne la moyenne nationale de la diversité des cultures arables des exploitations. Pour un nombre de cultures donné, l'indice est maximum lorsque chaque culture occupe la même surface. Il diminue lorsque le nombre de cultures baisse et lorsque les écarts de surfaces entre cultures s'accroissent.

Concepts :

Une **terre arable** est une terre qui peut être labourée ou cultivée. Les terres arables sont définies selon la classification de la statistique annuelle agricole.

Elles comprennent :

- Céréales, Oléagineux, Protéagineux ;
- Betteraves industrielles, Canne à sucre, Plantes à fibres, Cultures industrielles diverses, plantes aromatiques, médicinales et à parfum ;
- Pommes de terre, Tubercules, racines et bulbes d'origine tropicale, Légumes frais, Légumes secs, dont maraîchage (pommes de terre, légumes frais et secs) ;
- Fleurs et plantes ornementales, Semences et plants divers ;
- Choux, racines et tubercules fourragers, Fourrages annuels, Prairies artificielles et temporaires ;
- Jardins et vergers familiaux des exploitants ;
- Jachères.

Les prairies sont comptées dans la surface toujours en herbe et donc exclues des terres arables.

La diversité des cultures arables est établie selon le nombre de genres botaniques cultivés sur une même exploitation. Toutefois, des exceptions existent, notamment pour les familles de Brassicacées, Solanacées et Cucurbitacées, pour lesquelles la distinction se fait espèce par espèce.

Champ :

France

Commentaires :

La diversification des cultures participe à la viabilité des systèmes de production alimentaire. En effet, les cultures diversifiées sont moins impactées par les ravageurs et les plantes adventices et ont par conséquent moins besoin d'intrants impactant l'environnement (pollution diffuse, émission de gaz à effet de serre...). La diversité des cultures permet également une plus grande résilience du sol.

L'indicateur « **Diversité moyenne des cultures arables** » permet donc d'appréhender la durabilité de l'agriculture française.

Cet indicateur est un indicateur complémentaire¹ aux indicateurs Onusiens et peut être rattaché à la cible ONU 2.4.

Méthodologie

Méthode de calcul :

L'indicateur « Diversité des cultures arables » est la moyenne nationale de l'indice de diversité (D), calculé pour chaque exploitation selon la formule suivante :

$$D = 1 / \sum P_i^2$$

avec $P_i = S_i / S_{TA}$

avec S_i , superficie de la culture i

et S_{TA} , superficie de terres arables

Cultures d'hiver ou de printemps ne sont pas distinguées dans le calcul. Tout fourrage herbacé ou jachère de moins de 5 ans équivaut à une culture. Cet indicateur n'intègre ni les surfaces déclarées prairies permanentes ni celles déclarées prairies temporaires.

Désagrégations retenues :

Aucune

Désagrégations territoriales :

Aucune

1 Un indicateur complémentaire est un indicateur ne pouvant pas être rattaché à un indicateur onusien car trop dissimilaire ; mais pouvant être rattaché à une cible ONU la plupart du temps.

Source des données

Description :

Les données utilisées pour calculer cet indicateur sont issues des données de surfaces constatées issues des déclarations de surfaces pour les aides PAC, récoltées par l'Agence de services et de paiement (ASP) affiliée au ministère de l'Agriculture.

Périodicité :

Annuelle

Commentaires (ex. comparabilité dans le temps et dans l'espace) :

Un changement de classification dans les données de surfaces PAC a eu lieu en 2015 entraînant un nombre de cultures classifiées arables différent selon la période considérée (avant 2015 / à partir de 2015). Certaines cultures ont été divisées en plusieurs cultures dans la nouvelle classification tandis que d'autres ont été regroupées. Les résultats ne sont donc pas complètement comparables entre les deux périodes. Si l'on observe une légère augmentation de la diversité culturelle entre 2007 et 2014, celle-ci reste relativement faible au regard de la perte de diversité observée depuis les années soixante (voir Analyse CEP n° 51 citée ci-dessous).

L'indicateur ne tient pas compte des différences de tailles entre les exploitations. Par ailleurs, il croît mathématiquement par fusion des exploitations.

Références / Publications

[La PAC en un coup d'oeil - La diversification des cultures](#)

[Alim'agri - La diversification des assolements en France : intérêts, freins et enjeux - Analyse n° 51](#)